

https://www.net-bourses.re

MODALITÉS DE PAIEMENT

TYPE D'AIDES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR	DATE LIMITE DE TRANSMISSION
Bourse (1^{re} partie 60 %)	<ul style="list-style-type: none"> • Votre certificat de scolarité 2022-2023 précisant votre niveau d'études et votre filière • Votre attestation de paiement ou d'exonération CVEC « Contribution de la Vie Etudiante et de Campus » sauf étudiants inscrits en lycées 2022-2023 • Un relevé d'identité bancaire à votre nom • Vos résultats d'examen ou relevés de notes 2021-2022 <p style="text-align: center;">+ POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un justificatif d'adresse hors Réunion de moins de 3 mois • Le « questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE) » dûment rempli en procédure numérique via le dispositif net-bourses • Le contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens dûment rempli et signé en procédure numérique via le dispositif net-bourses. 	30 décembre 2022
Allocation de scolarité	Facture acquittée ou attestation à votre nom portant signature et cachet de l'établissement et mentionnant le montant des frais dus au titre de votre scolarité 2022-2023 (mention à part des frais annexes qui ne sont pas pris en compte) + justificatifs nécessaires au paiement de la bourse ci-dessus mentionnés	
Bourse (2^{de} partie 40 %)	Notes ou attestation d'assiduité du 1 ^{er} semestre 2022-2023	15 mars 2023

COORDONNÉES UTILES

ANTENNE DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION À PARIS
 21 rue du Renard • 75004 Paris
 Numéro vert (étudiants en mobilité) :

 **N° Vert 0 800 217 217**

LADOM

Immeuble le Quartz • Etage 4 • plateaux 10 et 11
 216 boulevard Jean Jaurès • 97490 Sainte-Clotilde

Région Réunion

Guichet Jeunes
 Centre d'Affaires Cadjee
 62 boulevard du Chaudron, bâtiment B
 97491 Sainte-Clotilde

CROUS Réunion

20 rue H. Foucque • 97490 Sainte-Clotilde

Direction de l'Éducation
Service des Bourses
 26 avenue de la Victoire
 97488 Saint-Denis Cedex
 Tél. 0262 90 32 32

Email : departement974@net-bourses.re

 **N° Vert 0 800 800 596**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

<https://espaceetudiant974.re>



<https://www.net-bourses.re>



Ces aides sont co-financées par le Fonds Social Européen (FSE)

GUIDE

2022-2023

AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (BAC+1 À BAC+5)



Direction de la Communication - Février 2022 - Photos : Bruno Bamba / Hubert Nugent sauf mention

CONSTITUTION / RENOUELEMENT DES DOSSIERS DU 30 AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2022

<https://www.net-bourses.re>

BOURSE DÉPARTEMENTALE

C'est une aide pour une année d'études supérieures attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €*. Le dispositif départemental compte 5 échelons de bourse. Les montants varient de 375 à 1 250 € pour des études à La Réunion et de 1 550 à 2 150 € pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne).

Tranches de revenus*	Échelons correspondants	Montant de la bourse	
		La Réunion	Métropole/UE
0 à 25 000 €	5	1 250 €	2 150 €
25 001 à 40 000 €	4	1 000 €	2 000 €
40 001 à 50 000 €	3	810 €	1 850 €
50 001 à 60 000 €	2	625 €	1 700 €
60 001 à 86 000 €	1	375 €	1 550 €

*Revenu brut global avis d'impôts 2021

ALLOCATION DE SCOLARITÉ



Ce dispositif vise les parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (bac+5). Cette allocation n'est donc pas accessible aux filières courtes bac+2/3 (BTS, licence, bachelor...). Cette aide est attribuée pour les droits de scolarité supérieurs à 1 000 €, uniquement pour les étudiants boursiers départementaux. Le niveau de l'allocation est déterminé par l'échelon de bourse de l'étudiant, selon les plafonds ci-après :

- Échelon 1 : 2 000 €
- Échelon 2 : 3 000 €
- Échelon 3 : 4 000 €
- Échelon 4 : 5 000 €
- Échelon 5 : 6 000 €

MESURE SPÉCIFIQUE : MAINTIEN

En cas de non progression dans le cursus, un MAINTIEN des aides précitées (un seul par cycle) est possible sur demande motivée dans les cas suivants :

- pour un redoublement : justifier d'une moyenne ≥ 8 sur 20
- pour un changement d'orientation :
 - ◆ suite à une admission à un concours
 - ◆ pour une 1^{re} inscription à un diplôme professionnel jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint et sous réserve d'inscription à un même niveau d'études :
 - ◆ suite à une non validation d'acquis
 - ◆ lors d'un premier départ en mobilité
 - ◆ pour une inscription à un master 2^e année après obtention d'un diplôme de même niveau

Les problèmes de santé ou tout autre événement grave tel décès d'un parent responsable légal, d'une sœur ou d'un frère ouvrent également droit au maintien des aides.

LES LOGEMENTS À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)

Le Conseil départemental de La Réunion dispose de 85 logements à la CIUP, réservés aux étudiants. Les candidats sont classés par ordre croissant des revenus du foyer familial. Ces logements sont accessibles aux étudiants de niveau Bac +4 minimum, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université relevant des Académies de Paris, Créteil et Versailles. L'inscription se fait via net-bourses entre le 30 avril et le 15 juin 2022. Plus d'infos :

ciup@cg974.fr



Photo : Antoinette Meyssohnier